

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 mars 2024

La secrétaire de séance : Mme BRENET Brigitte

Délibération n°: 24-03-06

Objet : Projet de Territoires Structurants volet « Education »

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 14 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 08 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : M. BLONDIAUX Eric, Maire

Etaient présents : M. BLONDIAUX Eric, M. PETIT Francky, Mme MATER Firdaouce, M. MEDJAHED Farid, Mme DHAUSSY Francine, M. GABET Jérémy, Mme CAMPHIN Nathalie, M. MATER Rudy, Mme HEBERT Christelle, M. COZETTE Bruno, Mme. COSSART Morgan, M. BLANPAIN Evan, Mme. BRENET Brigitte, M. PENAUD Patrick, M. DUVIVIER Laurent, Mme CAREMIAUX Sylvie, M. HOUPE Loïc

Etaient représentés : Mme DOLEZ Hélène donne procuration à M. DUVIVIER Laurent

Etaient absents : Mme LEVREZ Jacqueline, M. ROSSANO Sébastien, Mme FLAMEY Martine, M. ROCQ Gilles, Mme WATTIER Christiane

Conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRENET Brigitte est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 18
- Contre : 00
- Abstention : 00

EXPOSÉ :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23-03-05 du 30 mars 2023 sollicitant la participation de la ville de la Sentinelle aux Projets Territoriaux Structurants – programmation 2023 / 2024

Vu la délibération du département du Nord N°DTT/2023/202, du 26 juin 2023 acceptant le projet déposé par la ville de La Sentinelle au titre du PTS volet « Education »

Vu la finalisation du projet des équipements sportifs comprenant la construction de vestiaire avec une salle multi-activités et d'un terrain synthétique U8 (63 x 45m) avec éclairage pour un montant d'1 192 750.00€ HT honoraire de maîtrise d'œuvre et bureau d'études compris.

ARRETE

Article 1 : Considérant l'actualisation des Projets Territoriaux Structurants retenus en intérêt 2024, une subvention d'un montant de 300 000.00€ hors bonification « Nord Durable » est sollicité;

Article 2 : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil Municipal de solliciter cette subvention pour la construction de vestiaire avec salle multi-activité et d'un terrain synthétique U8 avec éclairage ;

Article 3 : La présente décision municipale sera exécutoire à compter de la date de sa publication. Elle sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée conformément à la réglementation en vigueur

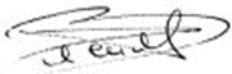
Article 4 : Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
Adopte la délibération détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Signatures :

Le(la) secrétaire de séance,



Le Maire,

